

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 19 mars 2021 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 11 mars 2021.

ETAIENT PRESENTS : M COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M FOIRET, Mme DUBOUIS, M BOUDEAU, M DENIAU, M CHERRORET, M CHARLES, Mme FAURE, M PACAUD, Mme LAURENT, M CHAUSSECOURTE.

ETAIENT EXCUSES : Mme ENGUEHARD pouvoir à Mme DEMAY
Mme MAZIERE

➤ Monsieur FOIRET Dominique est élu secrétaire de séance.

☞ **Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

DETR DSIL RENOVATION FENETRES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique au conseil que les fenêtres de la façade arrière et du grenier de la mairie sont en très mauvais état et en simple vitrage, elles datent d'avant les années 1980.

Afin de réaliser des économies d'énergie, il propose de les changer. Cette dépense peut s'inscrire dans le cadre du plan de relance rénovation énergétique.

Le coût des travaux est estimé à 6 143.00 € HT

M le Maire propose le plan de financement suivant

Financement :	DETR 50 %	3 071.50 €
	DSIL 30 %	1 842.90 €
	Autofinancement	1 228.60 €

☞ **Vote tous pour**

PROGRAMME INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Mme DUBOUIS explique que la commune candidate à un appel à projet dans le cadre du plan de relance numérique en accord avec l'inspection académique. L'objectif est d'avoir un socle numérique de base, les services et ressources numériques et un accompagnement à la prise en main des matériels.

Les besoins de l'école pour 4 classes élémentaires ont été recensés en partenariat avec l'équipe enseignante.

Il est donc proposé d'équiper l'école d'une classe mobile avec 15 ordinateurs portables, un vidéoprojecteur interactif et d'ordinateurs pour les enseignantes.

Une consultation a été faite, la dépense est estimée à 14 450 € incluant les travaux d'infrastructures du réseau informatique et wifi.

Le plan de financement suivant est proposé :

Coût du projet :

Volet équipements	14 000 €
Volet services et ressources	450 €

Financement :

Subvention	10 025 €
Autofinancement	4 425 €

☞ **Vote tous pour**

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE

M le Maire explique que depuis 2015 le SDEC a commencé une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques IRVE

Lors du comité syndical du SDEC le 8/12/2020 une modification statutaire intégrant la compétence mobilité durable IRVE a été votée afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de transférer la compétence au SDEC

Le SDEC pourra alors poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

M le Maire rajoute que dans le cadre des travaux d'aménagements du bourg la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques est prévue.

☞ **Vote tous pour**

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES CNRACL

M le Maire rappelle que le centre de gestion est un intermédiaire entre la commune est la CNRACL pour les affiliations, régularisations des services, liquidations des droits à pension, dossiers dématérialisés du droit à l'information. Il informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour la dématérialisation des procédures CNRACL.

☞ **Vote tous pour**

PROGRAMME ONF 2021

M le Maire présente le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2021 pour la Forêt du Mas.

☞ **Vote 13 pour et une abstention**

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

La communauté de communes Creuse Sud Ouest étudie la création d'un groupement de commandes pour permettre à ses communes membres de se doter de récupérateurs d'eau de pluie. Elle propose pour cela aux communes membres une délibération de principe sur l'adhésion à ce groupement.

Le conseil municipal estime que compte tenu des éléments de prix fournis il ne peut pas se prononcer. Le conseil, unanime s'accorde à dire que la démarche est intéressante mais souhaiterait avoir une fourchette de prix plus fine pour pouvoir consulter les habitants de la commune.

☞ **Vote tous contre**

MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que le budget sera soumis au vote du conseil municipal pour le 15 avril 2021 normalement.

Avant cela, les dépenses de fonctionnement sont possibles dans la limite de celles inscrites au budget N-1.

Cependant pour les dépenses d'investissement, il demande l'autorisation du CM pour pouvoir mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

☞ **Vote tous pour**

ASSAINISSEMENT DROIT DE BRANCHEMENT

Selon le code de la santé publique la commune doit prendre à sa charge les nouveaux raccordements au réseau collectif existant mais peut demander une participation au demandeur du branchement.

M le Maire propose au conseil une participation de la commune à hauteur de 50 % et du demandeur pour les 50 % restants.

Patrick Pacaud souhaiterait que la commune prenne en charge la totalité.

Un règlement d'assainissement va mettre mis en place et cette décision y sera intégrée.

☞ **Vote 13 pour 1 contre**

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC DE NOUVELLE AQUITAINE

M le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Dans le cadre de ce dispositif et des projets identifiés, la commune souhaite intervenir sur son bâti ancien et fonciers en friche pour développer des projets en lien avec le logement, le commerce, la culture et le développement économique.

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine EPFNA est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial au service des collectivités et a pour mission d'assurer le portage de biens bâtis et non bâtis sur son territoire de compétence.

L'EPNFA est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités.

Le Maire demande son accord au conseil municipal pour la signature de la convention.

☞ **Vote tous pour**

DUREE DES CONCESSIONS

Afin d'éviter les reprises de concessions et d'améliorer la gestion et le suivi du cimetière, il est proposé l'arrêt de la vente des concessions perpétuelles

Le conseil doit se prononcer sur les nouvelles durées et les tarifs : 50 ans 65 € le m², 30 ans 40 € le m² et 15 ans 25 € le m². Les produits des ventes de concessions reviennent pour 1/3 au CCAS et 2/3 à la commune.

☞ **Vote 10 pour, 2 absentions et 2 contre**

MOTION ECOLE

Le conseil unanime adopte une motion proposée par l'AMAC refusant la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février 2021 et demandant à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins notamment de remplacement.

REGLEMENT PECHE PLAN D EAU D AHUN

M le Maire informe le conseil que le règlement de pêche du plan d'eau d'Ahun a été modifié, il est consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Labellisation « Petites Villes de Demain »

La convention vient d'être signée. Le choix de l'ingénierie s'est porté sur une ingénierie partagée pluri disciplinaire.

Une commission « Petites Villes de Demain » sera créée lors du prochain conseil.

Maison France Services

La commune a candidaté pour la création d'une maison France Services dans l'ancienne perception.

Projet Ages et Vies

La commune a été contactée par un porteur de projet pour la construction de 2 pavillons de 6 studios pour personnes en perte d'autonomie. Le dossier est à l'étude.

Travaux d'aménagement

La dernière phase de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement a débuté Route de Limoges.

Rencontre PLUi

Les conseillers sont invités à assister à une rencontre organisée le mardi 30 mars 10h à 12h par la Communauté de communes au sujet du PLUi.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**